

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 9 Juillet 2021**

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 91 membres.

**21/0576/AGE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION, DES PROJETS PARTENARIAUX ET DE LA GESTION EXTERNALISEE - Remplacement de 4 membres de la Commission consultative des services publics locaux CCSPL - (Association EMMAUS - Association Cultures Permanentes)**

21-37067-DEPPGE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée à parité d'élus du Conseil municipal et de représentants d'associations locales, pour toute commune de plus de 10 000 habitants. Cette commission se réunit au moins une fois par an, et examine notamment les rapports annuels d'activités établis par les délégataires de service public de la Ville de Marseille. Elle est également consultée pour tout projet de délégation de service public.

Il convient de procéder au remplacement des deux membres, titulaire et suppléant, qui représentent les associations Emmaüs Marseille Pointe Rouge et Cultures Permanentes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ET  
NOTAMMENT SON ARTICLE L.1413-1  
VU LA DÉLIBÉRATION N°20/0393/EFAG DU 5 OCTOBRE 2020  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

Signé le 9 Juillet 2021

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Madame Fatiha ABDELALI est nommée représentante titulaire et Madame Béatrice BASSET est désignée comme sa suppléante, au titre de l'association EMMAUS POINTE-ROUGE MARSEILLE, pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en lieu et place de Monsieur Olivier GIRAUD et Madame Marie-Christine LAURIOL

**ARTICLE 2** Madame Jeanne DIWUY-LAPUJADE est nommée représentante titulaire et Monsieur Romain CRIQUET est désigné comme son suppléant, au titre de l'association Cultures Permanentes, pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en lieu et place de Monsieur Emmanuel DELANNOY et Madame Jeanne DIWUY-LAPUJADE.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES  
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES  
BUDGETS PARTICIPATIFS  
Signé : Joël CANICAVE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission AFFAIRES GENERALES demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Benoît PAYAN**